

Histoire et patrimoine

L'Oribus n° 118 de janvier 2024

Premier volet d'une étude sur l'abbaye du Port-du-Salut

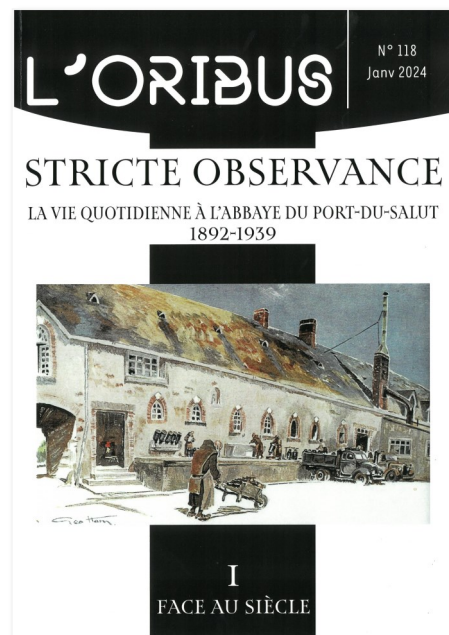
Dans son n° 118 de janvier 2024 (72 pages, 10 euros), *L'Oribus* traite un thème unique – l'abbaye du Port-du-Salut, à Entrammes – et avec un seul auteur, en l'occurrence Dominique Delaunay. Ce numéro, intitulé « Face au siècle », appelle une seconde partie à publier dans le n° 119, qui aura pour titre : « Le “salut” cistercien ».

Ce n'est pas un historique complet de l'abbaye. Dominique Delaunay s'attache plus particulièrement à une « évocation de la vie quotidienne à l'abbaye » entre 1892 – date essentielle qui marque une « union » et une réforme entre différentes congrégations cisterciennes –, et 1939 (début de la Seconde Guerre mondiale).

L'auteur utilise surtout comme sources une « chronique », tenue par un moine chargé de conserver une trace des principaux événements, et « les textes fondateurs cisterciens de l'époque », comme les *Us de l'Ordre des Cisterciens réformés de Notre-Dame de la Trappe* (1894). En 1902, toute référence à la Trappe est officiellement abandonnée. L'Ordre cistercien devient l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance (OCSO). L'appellation de la « Trappe » n'a tout de même pas complètement disparu ⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit, l'enjeu de 1892 était de parvenir à une « règle » commune : un réel chantier, avec ses points essentiels, mais aussi ses points de détail – du moins perçus comme tels aujourd'hui – « comme l'usage de l'huile et du beurre dans l'assaisonnement des plats »...

Dans le prochain numéro de *L'Oribus*, Dominique Delaunay doit montrer comment ces nouvelles règles, cette « Stricte Observance », ont permis aux moines du Port-du-Salut d'affronter divers défis. Dans un premier temps, l'auteur s'attache à présenter les difficultés, épreuves et défis auxquels ils durent faire face au début du XX^e siècle. Dominique Delaunay évoque tout d'abord les menaces politiques, la « persécution » dont font l'objet les monastères alors soumis à un régime d'autorisation. Les moines d'Entrammes échappent à l'expulsion. Ils avaient pourtant pris leur précaution avec l'onéreuse acquisition d'une propriété de 118 hectares à Illens, en Suisse ! L'abbaye a su faire preuve de prudence et de discrétion ; elle est maintenue entre autres parce que, localement, il s'agit d'un acteur économique important.

Après une présentation de ce contexte politique menaçant, Dominique Delaunay aborde les difficultés du « temporel » que l'abbaye a dû surmonter. Celle-ci vit grâce à l'agriculture, à la minoterie et à la fromagerie. L'abbaye pratique l'élevage, notamment avec des vaches laitières et des porcs, mais accumule les déboires. Une tentative de culture de la vigne n'a pas non plus remporté un grand succès ! L'activité de menuiserie est également confrontée à des difficultés. Le « salut » économique de l'abbaye vient finalement de ses réussites industrielles avec sa fromagerie et son célèbre fromage « Port-Salut » ⁽²⁾, mais aussi avec ses « initiatives innovantes comme l'usine de production électrique ».



(1) – L'abbaye de la Trappe, dans l'Orne, était la tête d'un ordre auquel elle a donné son nom... jusqu'à la restauration de Cîteaux, abbaye originelle de l'ordre cistercien.

(2) – Cf. Adrien Fournier, *Un divin fromage : le Port-du-Salut, fruit d'une entreprise trappiste (1815-1959)*, mémoire de master 2, université de Rennes, 2014.

Dans un dernier chapitre, Dominique Delaunay évoque les « soucis du spirituel » auxquels l'abbaye a dû faire face, avec tout d'abord des difficultés de recrutement. Les effectifs chutent ; la moyenne d'âge augmente... L'intérêt de ce chapitre est d'ordre documentaire par la présentation des parcours et des différents statuts à l'intérieur de l'abbaye.

L'auteur mentionne aussi les « difficultés du développement » avec la création d'un monastère en Dordogne (1868), ce qui s'avéra un échec, d'où une fermeture en 1910. Dominique Delaunay rappelle également « l'expérience d'Illens », en Suisse, qui elle aussi s'est terminée par une revente, en 1914, après neuf ans...